



DEMANDE DE REINSCRIPTION SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES PRES LA COUR D'APPEL DE NOUMEA

A déposer avant le 15 mars de l'année précédant l'année de réinscription

I. IDENTITE DU CANDIDAT

Nom :

Prénom(s) :

Nous sous lequel vous souhaitez figurer dans l'annuaire :

Je joins une copie (cochez la case de votre choix ☒)

- ☐ de ma carte nationale d'identité
- ☐ de mon passeport

Date de naissance :

Lieu de naissance* :

Département :

Nationalité :

** si vous êtes né(e) à l'étranger, merci de joindre un acte de filiation mentionnant les noms de vos parents.*

Nom du conjoint :

Profession du conjoint :

Adresse professionnelle : (celle qui a vocation à être publié sur la liste officielle) :

Tél. professionnel :

Mobile professionnel :

Fax :

Courriel :

Adresse personnelle postale :

(notez bien que les décisions de notifications vous seront envoyées par LRAR à cette adresse) :

Tél personnel :

Mobile personnel :

Courriel :

II. SPECIALITE DANS LAQUELLE LA REINSCRIPTION EST DEMANDEE

(se référer **uniquement** à la nomenclature officielle dont la déclinaison est reprise dans l'arrêté du 5 décembre 2022 joint en annexe)

Quel type de candidature souhaitez-vous ? (cochez la case de votre choix ☒)

- 1/ ☐ Candidature après période probatoire (vous êtes en période probatoire et vous souhaitez devenir expert)
- 2/ ☐ Réinscription quinquennale (vous avez passé votre période quinquennale et vous redemandez votre inscription) *
- 3/ ☐ Article 16 (vous emménagez sur le ressort de la Cour d'appel de Nouméa et vous êtes déjà inscrit(e) ailleurs)

** si vous souhaitez par ailleurs étendre votre champ d'inscription, merci de remplir un nouveau formulaire d'inscription*

III. DIPLOMES UNIVERSITAIRES OU TOUT TITRES, ATTESTATIONS, TRAVAUX SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES OU PROFESSIONNELS DANS LA SPECIALITE DEMANDEE (MENTIONNER LES ANNEES)

- **Ne donner que les diplômes en rapport avec la spécialité demandée et joindre à nouveau les copies des diplômes et les attestations de formation (pour mention sur la liste).**

IV. ACTIVITES PROFESSIONNELLES DANS LA SPECIALITE DEMANDEE (PRECISER LE DEGRE DE QUALIFICATION)

- Pour son compte personnel :
- Pour le (ou les) employeurs (s)

(Préciser lesquels avec leurs adresses et les dates d'emploi)

V. LE CANDIDAT A-T-IL DÉJÀ ÉTÉ INSCRIT SUR UNE LISTE D'EXPERTS JUDICIAIRES ?

Si oui : laquelle ?

Date d'inscription :

Spécialités :

Si non : le candidat a-t-il cependant déjà été commis pour des missions d'expertises judiciaires ?

Dans l'affirmative :

- par quelles juridictions ?

- à quelles dates ?

- pour quelle nature de mission ?

VI. LISTE DES MISSIONS D'EXPERTISE JUDICIAIRE CONFIEES OU DES FONCTIONS EN LIEN AVEC CES MISSIONS - JOINDRE OBLIGATOIREMENT TROIS TRAVAUX D'EXPERTISE

- *Si vous n'avez pas été sollicité, merci de nous en préciser les raisons connues.*

VII. AUTRES ACTIVITES HORS CHAMP EXERCEES PAR LE CANDIDAT

Les décrire –préciser, le cas échéant, le nom et l'adresse des employeurs.

VIII. INDICATION DES MOYENS ET DES INSTALLATIONS DONT LE CANDIDAT PEUT DISPOSER POUR L'EXERCICE DE SA PROFESSION.

IX. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

- Services civiques et militaires

- Distinctions et décorations

- Divers

XI. RECAPITULATIF DE LA DEMARCHE ET PIECES A JOINDRE

DOSSIER A DEPOSER AVANT LE 15 MARS DE L'ANNE AU SERVICE CIVIL DU PARQUET

PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
PRES LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMEA
BP. F4 – 98 848 NOUMEA CEDEX

ou

Transmettre avant le 15 mars par voie dématérialisée
au chef de cabinet des chefs de cour : chcab.ca-noumea@justice.fr

Joindre :

- Copie lisible de votre pièce d'identité (CNI ou passeport)
- Si vous êtes né à l'étranger, un acte précisant votre filiation (nom des parents)
- Copie des diplômes et attestations mentionnées
- Produire 3 travaux d'expertises menées dans le cadre judiciaire ou à défaut dans un cadre extra-judiciaire
- Production de tout autre document utile.

Votre dossier sera examiné par une commission de réinscription qui se tiendra en octobre, puis par l'assemblée générale des magistrats du siège de la Cour d'appel en novembre. Vous obtiendrez une réponse vers la fin de l'année civile, au mois de décembre, par courrier envoyé à l'adresse personnelle mentionnée dans le dossier.

En cas d'absence de réponse, vous pouvez solliciter le chef de cabinet des chefs de cours à l'adresse électronique indiquée.